

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le Vendredi 6 Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier PIEDNOËL.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs DEVLIES-OGER Richard, DORDET Mylène, DUVERNAY Francis, FRERET Annabel, GLANCER Yaël, HERVIEUX Sophie, HILLAIRE Sophie, JIMONET Thierry, LENFANT James, MOREL Simone, PIEDNOËL Didier, TOURNÉ Murielle, WAECHTER Aurélien

Absents excusés : HADJ-DAHMANE Bouamra, WAECHTER Maryline

Pouvoir de : HADJ-DAHMANE Bouamra à LENFANT James, WAECHTER Maryline à WAECHTER Aurélien.

Formant la majorité des membres en exercice - Secrétaire de séance : DEVLIES-OGER Richard

Ordre du Jour

- 1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16/04/2014.**
- 2) **Budget : * Indemnités de conseil au percepteur**
* Décision modificative
- 3) **Acquisition d'un tableau de Marcel Niquet**
- 4) **Église : *Subvention pour la restauration de trois tableaux**
*Inscription sur le Monument aux morts
- 5) **Création d'un comité de jumelage POSES - CASTANA**
- 6) **Parcelle C109 : procédure d'utilité publique**
- 7) **Communauté d'Agglomération Seine Eure**
* Tableau des commissions
* Représentant à la commission d'évaluation des charges transférées
- 8) **Informations et questions diverses**

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 Avril 2014

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 16 Avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

2 – Budget

2A – Indemnités de conseil au Percepteur

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.13 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- de solliciter le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% et que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Pascal LECAPITAINE, Receveur Municipal
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

2B – Décision modificative

Monsieur le Maire explique au conseil qu'une mise en conformité du logement de la mairie au 1^{er} étage est nécessaire et qu'il doit être installé une porte d'entrée coupe-feu. Il vous est demandé d'accepter d'inscrire la dépense au budget pour 1 077.18€ et d'adopter une décision modificative.

Cette décision est reportée au prochain conseil municipal.

3 – Acquisition d'un tableau de Marcel Niquet

Un particulier souhaite vendre un tableau de Marcel NIQUET, représentant l'église de POSES. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'acheter le tableau à Mme CANTRENNE pour un montant de 150€.

4 – Église

4A – Subvention pour la restauration de trois tableaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que trois tableaux de l'église Saint Quentin vont être restaurés. Pour ces travaux, des subventions ont été demandées et les aides financières ci-dessous sont attribuées

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et, à l'unanimité, **ACCEPTE** les subventions du Conseil Général, de Monsieur le Sénateur au titre des travaux d'intérêt local, de l'Association les Amis de Saint Quentin et de la Mairie de Tournedos sur Seine et **DIT QUE** les sommes seront inscrites sur le Budget Primitif 2014 opération 184 Église comme suit :

Opération 184	
Dépenses	Recettes
Article 2161 : 9 225 €	Article 1321 : 3 000 €
	Article 1323 : 4 613 €
	Article 13241 : 50 €
	Article 1328 : 1 000 €
	Article 1641 : 562 €

4B – Inscription sur le monument aux morts

M. LIBERSÉ Louis, né à Poses en 1880 est mort pour la France à Vatry en 1918. Son petit-fils demande l'inscription de son grand-père sur le monument aux morts de la commune. Les deux conditions sont requises : avoir un lien avec la commune et avoir la mention Mort pour la France sur son acte de décès. Monsieur le Maire demande de valider l'inscription de son nom sur le monument aux morts de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'inscription de M. LIBERSÉ Louis sur le monument aux morts de la commune.

5 – Création d'un comité de jumelage POSES - CASTANA

Monsieur le maire expose les raisons qui conduisent à envisager un jumelage avec la commune de CASTANA. Il rend compte du déroulement de plusieurs réunions de travail au cours desquelles l'idée de constituer un jumelage s'est précisée. Un tel jumelage, pour être actif, devra reposer sur la volonté des élus mais aussi sur le dynamisme des habitants. Les échanges scolaires ou rencontres sportives, associatives, culturelles constitueront la base solide d'un partenariat efficace et porteur.

Dans cette perspective, M. le maire propose la mise en place d'un jumelage avec la commune de CASTANA située en Italie, la constitution d'un comité de jumelage et d'accepter les termes d'une charte de jumelage.

Il est précisé que le rôle du comité de jumelage sera :

- d'assurer la promotion du jumelage,
- de maintenir un lien permanent avec la collectivité partenaire,
- d'encourager leur participation aux activités d'échanges,
- d'informer localement sur le pays de la collectivité partenaire,
- de coordonner les initiatives prises dans le cadre du partenariat,
- de proposer un programme d'activités aux responsables de la commune,
- de définir avec eux les priorités d'action (publics, thèmes...),
- de soutenir les projets d'autres associations, ou organismes locaux,
- et d'assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et, à l'unanimité, **VALIDE** le jumelage avec la commune de CASTANA, **ACCEPTE** la constitution d'un comité de jumelage, **AUTORISE** M. le maire à signer la charte de jumelage, **INSCRIT** en tant que de besoin des crédits suffisants au budget communal.

6 - Parcelle C109 : procédure d'utilité publique

Monsieur le Maire explique que la parcelle C109 est un terrain de 158m², non bâti, situé à proximité d'habitation, dans une ruelle de la commune : la Sente du Pêcheur

Le terrain est en état d'abandon manifeste depuis de nombreuses années. Aucun entretien n'est effectué, ce qui constitue une nuisance pour l'environnement et les voisins. La succession de cette parcelle n'a jamais été réglée. Le conseil municipal a donc engagé une procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon. Des courriers ont été envoyés aux héritiers connus, sachant qu'il existe beaucoup d'héritiers inconnus.

Un procès-verbal provisoire a été établi en Août 2011, un procès-verbal définitif en mars 2012 et une délibération du conseil municipal constatant l'état d'abandon manifeste de la parcelle date du 30 Mars 2012. La commune souhaite acquérir cette parcelle pour la remettre en état et en faire une parcelle en herbe. Maintenant que le service des domaines a évalué le bien à 2000 €, un dossier doit être mis à disposition du public pour ensuite saisir le préfet en vue de déclarer l'utilité publique et la cessibilité des immeubles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à constituer un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, l'évaluation sommaire du bien et à informer le public de la mise à disposition du dossier par voie d'affichage et sur le site internet de la mairie, **DIT QUE** ce dossier sera mis à disposition du public pendant un mois, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie avec un registre pour recueillir leurs observations.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 JUIN 2014

7 - Communauté d'agglomération Seine Eure

7A) Tableau des Commissions

Monsieur le Maire demande aux élus de s'inscrire pour faire partie des commissions de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et, à l'unanimité, **DÉSIGNE** les délégués aux commissions de la CASE selon le tableau ci-dessous :

Finances et excellence opérationnelle	Didier PIEDNOËL, Simone MOREL, Maryline WAECHTER
Développement économique et économie circulaire et durable	Didier PIEDNOËL
Commerce Artisanat Tourisme	Didier PIEDNOËL, Thierry JIMONET, Yaël GLANCER
Parcours résidentiels Logements	Annabel FRERET,
Urbanisme et Aménagement	Simone MOREL, Mylène DORDET
Voirie et liaisons douces	Didier PIEDNOËL
Politique de la ville	Simone MOREL, Mylène DORDET
Reconversion industrielle	Didier PIEDNOËL
Transports conviviaux et électromobilité	Thierry JIMONET, James LENFANT
Développement numérique	Didier PIEDNOËL
Cycle de l'Eau	Sophie HERVIEUX
Milieux Naturels	Richard DEVLIES-OGER
Mise en valeur du territoire	Mylène DORDET, Sophie HERVIEUX, Aurélien WAECHTER
Jeunesse et proximité	Simone MOREL, Annabel FRERET, Richard DEVLIES-OGER, Mylène DORDET, Yaël GLANCER

7B) Représentant à la Commission d'Évaluation des charges transférées

La Commission d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI. Cette charge correspond aux compétences dévolues à l'EPCI.

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose de d'au moins un représentant. La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président. Un représentant de la commune doit être nommé. M. PIEDNOEL est candidat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **NOMME** M. PIEDNOEL Didier en tant que Représentant de la Commune de POSES à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. (C.L.E.C.T.).

8 - Informations et questions diverses

- **Conseil Municipal le 20 Juin 2014** à 19H30 pour nommer les délégués pour voter aux élections sénatoriales- Pas de conseil le 27 Juin
- Recrutement de M. Christopher CLOUET en tant qu'Agent des Services Techniques
- **Dates à retenir**

7-8 Juin		Blocs en Seine	Escalad'Eure	Rue de l'église
15 Juin		Journée « Lumières et couleurs »	Michèle RATEL	Chemin du Halage
21/22 Juin		Compétition de Wake Board	Cercle Nautique Rouen	Lac du Mesnil
20 Juin	19H	Conseil Municipal	Mairie	
27 Juin	17H	Spectacle et Kermesse	École Jules Ferry	
28 Juin		Foire à tout, Pétanque, Feu de la Saint	Comité des Fêtes	Rue des Écoles
13 Juillet		Défilé nautique, bal, fête nationale	comité des fêtes mairie	place de la République
14 Juillet		Cérémonie		Cimetière - PI République
6 Septembre		Foire à Tout	Comité des Fêtes	Place de la République
21 Septembre	14H00	Vente du Club	Les anciens travailleurs	Nivernais
26 Septembre	19H00	Conseil Municipal	Mairie	
27 Septembre	Matin	Opération Berges Saines	Mairie	Bord de Seine
8 octobre		Ramassage des encombrants	CASE	POSES
19 Octobre	12h30	Choucroute	Les anciens travailleurs	Auberge du Halage
24 octobre	19H00	Conseil Municipal	Mairie	
25 Octobre		Concours de Dominos	Comité des Fêtes	Foyer du Nivernais
28 Novembre	19H	Conseil Municipal	Mairie	
30 Novembre	12H30	Repas des Anciens	Mairie	Auberge du halage
19 Décembre	19H	Conseil Municipal	Mairie	

À 20 heures 20, constatant que l'ordre du jour du jour est épuisé, la séance est levée, **Le Maire, Didier PIEDNOËL**